



© Coordination Seine-Coördinatie Zenne



# Charte du développement durable Woluwe-Saint-Lambert

**WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

[www.woluwe1200.be](http://www.woluwe1200.be)





## **A** La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

### **NOS 8 ACTIONS**

#### **A.1 INVESTIR DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

En isolant les bâtiments communaux, en rénovant leur chauffage et éclairage et en construisant des bâtiments dont la consommation énergétique est très faible au mètre carré (bâtiment passif).

#### **A.2 DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES CYCLISTES ET PIÉTONNES**

En créant des itinéraires cyclables communaux mieux balisés et plus sécurisés, en aménageant de nouvelles pistes et des rues cyclables, en soutenant la mise en place de rangs à vélo, plus particulièrement pour les enfants des classes terminales du primaire (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>).

#### **A.3 RECOURIR AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES**

En poursuivant le placement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments communaux.

#### **A.4 FAVORISER L'INTERMODALITÉ DU TRANSPORT**

En augmentant l'offre de stationnement pour les vélos dans l'espace public (boîtes, arceaux) notamment à proximité des transports en commun (parkings sécurisés) ainsi que pour les véhicules en cyclopartage (vélos, scooters, trottinettes...) et en développant l'offre de bornes de rechargement électrique en voirie.

#### **A.5 ENCOURAGER LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX**

En renforçant le système de rangs piétons dans les écoles communales, en instaurant des zones accordant priorité aux piétons (zones 30), en créant de nouvelles promenades sur le versant ouest de la Woluwe, en sensibilisant les habitants et le personnel communal à l'usage du vélo.

#### **A.6 AIDER LES HABITANTS À LIMITER LEUR IMPACT ÉNERGÉTIQUE**

En sensibilisant les habitants dans leurs gestes au quotidien ainsi qu'en les accompagnant dans la réduction de la consommation énergétique avec le soutien de la Région (Maison de l'Énergie-Homegrade et primes énergie de Bruxelles Environnement).

#### **A.7 RENDRE LA FLOTTE COMMUNALE PLUS PROPRE**

En remplaçant les véhicules plus anciens, principalement le charroi lourd qui roule au diesel, et en privilégiant le choix de l'électrique et du CNG (gaz naturel comprimé), pour respecter la zone de basse émission.

#### **A.8 DRESSER UN BILAN CARBONE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

En affichant les certificats de consommation d'énergie à l'entrée des bâtiments pour permettre à tout un chacun de visualiser leur performance énergétique.





## **B** Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

### **NOS 8 ACTIONS**

#### **B.1 PRÉSERVER LES SITES NATURELS FACE À L'URBANISATION**

En continuant à adopter une position ferme face aux projets urbanistiques démesurés et en continuant à s'opposer à l'urbanisation des poumons verts qui contribuent au paysage urbain.

#### **B.2 PROTÉGER LES ARBRES DE LA COMMUNE**

En conservant les arbres, indispensables pour la purification de l'air, le stockage du CO<sub>2</sub>, l'accueil des oiseaux et la lutte contre les inondations. En les mettant en valeur par l'organisation de conférences et de promenades dendrologiques.

En améliorant l'information lors des délivrances de permis d'abattage dans les espaces verts et en proposant à la Région d'étendre la période de nidification.

#### **B.3 VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC ET LES COURS DE RÉCRÉATION**

En plantant de nouvelles essences d'arbres et d'arbustes pour lutter contre les inondations et le réchauffement climatique lors des projets de réaménagement de voiries.

En déminéralisant les cours de récréation dans les écoles afin d'en améliorer la perméabilité.

#### **B.4 ASSURER LA BIODIVERSITÉ ET LA QUIETUDE DANS LES QUARTIERS**

En prévoyant dans les quartiers des plantations végétales indigènes et diversifiées pour en faire des milieux accueillants pour la faune et la flore (prairies fleuries, haies champêtres, zones de fauches tardives, plantes mellifères, hôtels à insectes, ...).

En diminuant le bruit nuisible aussi bien pour l'homme que pour la faune locale, par le renforcement des mesures prévues dans le plan communal de lutte contre le bruit (dont la poursuite de la lutte contre le survol aérien).

#### **B.5 SENSIBILISER AU RESPECT DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

En sensibilisant les habitants à la lutte contre les pollutions environnementales (y compris la pollution électromagnétique) lors des grands événements communaux ou régionaux et en maintenant la tradition des opérations de nettoyage des espaces verts.

#### **B.6 METTRE EN VALEUR ET RECONNECTER LES COURS D'EAU**

En remettant en valeur l'eau et les zones humides de la vallée de la Woluwe.

#### **B.7 NOUER DES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

En soutenant et en mettant en valeur par le biais de conférences, de collaboration lors d'événements publics et d'octroi de subsides, les associations locales qui œuvrent pour la préservation de la faune et de la flore.

#### **B.8 GÉRER LES CIMETIÈRES DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE**

En mettant en œuvre des mesures d'entretien sans produits herbicides dans les deux cimetières communaux (engazonnement des allées, rationalisation des espaces, nouvelles plantations, panneaux didactiques,...).



## **C** Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **NOS 8 ACTIONS**

#### **C.1 BANNIR L'UTILISATION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS L'ADMINISTRATION**

En supprimant l'usage de bouteilles et de gobelets en plastique et en privilégiant, lors des achats publics, des alternatives au plastique à usage unique (plastique recyclé, biosourcé et biodégradable ou tout autre matériau durable).

#### **C.2 OPTIMISER LE TRI ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS**

En encourageant le tri (mégots, canettes, bouchons en plastique, déchets de cuisine, ...).  
En récoltant de manière sélective les déchets dans les lieux publics.

#### **C.3 RENFORCER LES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS**

En favorisant le choix de produits et de matériaux écologiques lors des achats et des investissements de la commune, en soutenant l'économie circulaire ou en ayant recours aux entreprises d'économie sociale.

#### **C.4 PROMOUVOIR LE CIRCUIT COURT, LES COMMERCE LOCAUX ET ÉQUITABLES**

En mettant en avant les producteurs belges, si possible proches de notre commune, grâce à la création de nouveaux GASAP (Groupe d'achats solidaires de l'agriculture paysanne) dans les quartiers et les écoles, ainsi qu'en soutenant les commerces qui proposent des produits locaux.

#### **C.5 RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PERMETTRE LA RÉPARATION, LE RÉEMPLOI ET LE PRÊT DES OBJETS**

En stimulant les initiatives "zéro déchet" auprès des familles, des commerces et au sein de notre administration (gobelets réutilisables, donneries,...).

#### **C.6 LABELLISER LES ÉCOLES COMMUNALES ET Y GARANTIR DES REPAS DE HAUTE QUALITÉ**

En fournissant des repas qui se conforment aux recommandations de Bruxelles Environnement grâce notamment à l'obtention pour les cantines scolaires du label "Good Food", garantissant des produits de saison et répondant à des normes strictes "bio" ou "fairtrade".

#### **C.7 ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LEURS DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET LES ASSOCIER AUX PRISES DE DÉCISION**

En aidant les habitants à développer des projets qui contribuent à la convivialité et au respect de l'environnement (composts, potagers collectifs, vergers,...) dans leur quartier.  
En permettant à la population de prendre part aux décisions grâce notamment au budget participatif.

#### **C.8 SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES CITOYENS**

En renforçant le système existant des primes communales : pose de capteurs solaires, installation ou rénovation d'un système de récupération de l'eau de pluie, végétalisation des toitures plates, achat d'un fût de compostage et abandon d'un véhicule.

